Nations Unies $A_{63/547}$ – $S_{2008/707}$



Distr. générale 14 novembre 2008 Français Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 83 de l'ordre du jour
Maintien de la sécurité internationale – relations
de bon voisinage, stabilité et développement
en Europe du Sud-Est

Conseil de sécurité Soixante-troisième année

Lettre datée du 13 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre datée du 6 novembre 2008 émanant du Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Slobodan Tašovski, je tiens à déclarer que les allégations qui y figurent sont totalement infondées.

Le défilé militaire à Thessalonique est organisé tous les ans, le 28 octobre, depuis la libération de la Grèce de l'occupation nazie, pour commémorer la résistance du peuple grec contre l'agression militaire des puissances de l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale. Cette année, sur l'invitation du Ministre grec de la défense, Evangelos Meimarakis, les Ministres et Vice-Ministres de la défense de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie voisins ont assisté à la cérémonie. Leur présence était un témoignage vibrant et symbolique de l'esprit de coopération régionale et des bonnes relations de voisinage, qui sont les assises mêmes de la paix et de la stabilité en Europe du Sud-Est.

Le Ministre de la défense de l'ex-République yougoslave de Macédoine a décliné l'invitation de son collègue grec, se disant retenu par des engagements imprévus.

Je tiens à souligner que jamais avant ce jour, l'organisation d'un défilé militaire en commémoration de la résistance grecque contre les puissances de l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale n'a fait l'objet d'une contestation officielle par une tierce partie.

Les slogans habituellement scandés pendant ces défilés ont toujours un rapport direct avec la commémoration et ne sont jamais dirigés contre quelque pays que ce soit.

Comme vous l'avez certainement compris, il s'agit là d'une question très délicate, qui revêt une grande importance pour la population de Thessalonique et de la Macédoine, région du nord de la Grèce.

J'aimerais appeler votre attention sur le fait que le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine adopte une position de plus en plus intransigeante dans les négociations organisées sous l'égide des Nations Unies sur la question du nom de l'État, ne se privant jamais d'accuser la Grèce d'erreurs et de manquements dans ses relations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Union européenne, comme il l'a encore fait dernièrement.

Je tiens à dire très clairement que la Grèce demeure déterminée à trouver un règlement rapide à la question du nom de l'État, soucieuse d'améliorer les relations de voisinage, de renforcer la sécurité régionale et de promouvoir la coopération bilatérale entre nos deux pays. Nous avons toujours affirmé qu'il est dans l'intérêt des uns et des autres que les choses évoluent en ce sens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 83 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) John **Mourikis**

08-60442